

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2305**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Structuration de la filière bâtiment durable - Soutien à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois 69) et à l'association Oïkos - Attribution de subventions de fonctionnement pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2305**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Structuration de la filière bâtiment durable - Soutien à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois 69) et à l'association Oïkos - Attribution de subventions de fonctionnement pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La fédération interprofessionnelle Fibois Rhône fédère les acteurs économiques et techniques de la filière forêt-bois. Elle réunit les entreprises de la filière pour valoriser et promouvoir les ressources locales et durables, valoriser les savoir-faire de la filière, développer et accompagner le tissu local des entreprises, faire du bois une ressource et un matériau incontournable dans la transition énergétique et, enfin, faire découvrir et promouvoir les modèles de l'économie circulaire. Elle œuvre, notamment, à la mobilisation du bois, à sa valorisation pour la construction ou pour des usages énergétiques et industriels. Cette organisation professionnelle a vocation à accompagner ses adhérents et, plus largement, les acteurs économiques pour améliorer leur compétitivité, mais aussi promouvoir les produits et leurs usages.

L'association Oïkos est implantée en région lyonnaise depuis 1991. Elle a pour objet de promouvoir et de développer la construction et la rénovation écologiques du patrimoine bâti, dans le respect de l'environnement, de la santé des individus et des impacts sociaux économiques induits. Elle encourage le recours à des matériaux issus de ressources naturelles et de filières courtes et locales, en développant des savoir-faire. Elle accompagne, notamment, les acteurs de la construction dans l'émergence de solutions innovantes et abordables alliant sobriété, performance énergétique et environnementale, tout en recherchant un impact social positif. Pour cela, elle travaille sur 3 volets : l'information, la sensibilisation et la formation.

Ces 2 organismes sollicitent le soutien de la Métropole de Lyon dans la conduite de leur programme d'actions annuel, ceux-ci contribuant à la structuration et à l'animation d'une filière bâtiment durable sur le territoire métropolitain.

**II - Objectifs poursuivis par la Métropole**

Afin de répondre aux enjeux climatiques, écologiques et sociaux, la Métropole souhaite accélérer la transition écologique de la filière du bâtiment. Elle assume une posture d'exemplarité en tant que maître d'ouvrage, un rôle de prescripteur *via* des outils comme le référentiel de l'habitat durable et agit comme facilitateur pour faire progresser collectivement les acteurs de l'acte de construire.

Parallèlement, la filière bois représente un enjeu économique à plusieurs titres à l'échelle du territoire de la Métropole : avec plus que 4 000 emplois salariés privés, il s'agit d'un secteur d'activité important, qui contribue à l'émergence d'une filière d'approvisionnement durable et bas-carbone pour la construction ainsi qu'à la production de chaleur et d'énergie renouvelables.

Au-delà de l'utilité énergétique et économique, les forêts sont des espaces à préserver pour leur biodiversité remarquable et répondre à la demande des habitants en matière de loisirs et de cadre de vie.

Le soutien de la Métropole à l'animation de la filière forêt-bois est, ainsi, nécessaire pour contribuer au développement de la production de bois d'œuvre et bois énergie, tout en préservant le caractère multifonctionnel de la forêt (accueil du public, biodiversité, paysage) et permettre à la filière d'être en capacité de répondre aux différents usages du bois.

De même, et afin de permettre que les opérations de construction et rénovation des bâtiments puissent devenir plus durables, respectueuses des ressources et développer le recours aux matériaux biosourcés, la filière locale doit se structurer afin de mieux répondre à cette ambition.

Fibois 69 et l'association Oïkos sont 2 structures qui œuvrent dans des domaines stratégiques pour accompagner cette transformation de la filière : respectivement le bois comme matériaux de construction, la construction et la rénovation écologiques comme accélérateurs pour baisser la dépense énergétique des bâtiments.

### **III - Soutien à Fibois 69**

#### **1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1694 du 17 octobre 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de Fibois 69.

En 2022, les actions suivantes ont pu être mises en œuvre.

Fibois 69 a organisé des rencontres, visites et événements de promotion du bois à destination d'un public de professionnels, avec des visites d'opérations et des rendez-vous techniques. Au total, ce type d'actions de promotion du bois a rassemblé près de 300 personnes. Des actions de promotion et de sensibilisation aux différentes solutions bois auprès des acteurs privés de la construction ont été proposées avec, notamment, le lancement du pacte bois biosourcé pour susciter l'engagement des acteurs :

- la sensibilisation des jeunes publics avec des conférences dédiées, la participation aux actions du monde académique (École nationale des travaux publics de l'État -ENTPE-, École nationale supérieure d'architecture de Lyon -ENSAL-) et la sensibilisation des collégiens,

- l'accompagnement de la Métropole dans le déploiement de sa stratégie bâtiment durable, filière stratégique de l'action économique, et dans ses actions d'animation de la filière (études thématiques, participations aux temps forts, etc.)

#### **2° - Programme d'actions 2023 et plan prévisionnel de financement**

Le programme d'actions de Fibois 69 pour l'année 2023 est le suivant.

- organiser des rencontres, visites et événements de promotion du bois à destination d'un public de professionnels :

- . programmation de visites d'opérations (privées ou publiques) représentatives et complémentaires avec témoignage des équipes sur le montage du projet, les clés de réussite, les points de vigilance, l'origine du bois, etc. (5-6 visites par an, soit environ 200/250 personnes touchées),

- . organisation de rendez-vous sur des sujets d'actualité qui concernent la construction bois (réglementaire-technique, etc.) pour consolider les connaissances des acteurs (2-3 rendez-vous par an, soit environ 80/120 personnes touchées) ;

- développer la construction bois chez les acteurs privés de la construction en leur apportant le soutien nécessaire : déploiement d'un pacte bois biosourcé pour accompagner les acteurs de la construction privée à employer le bois (démarchage de signataires, suivi et accompagnement dans leurs projets, organisation d'ateliers collectifs, objectif 20 signataires du 69),

- sensibiliser les jeunes en formation :

. à l'occasion d'interventions en classe ou d'un évènement comme le Mondial des métiers, intervention auprès de collégiens de la Métropole pour faire découvrir les opportunités offertes par les métiers du bois avec un focus sur les parcours de formation et les établissements de proximité (objectif : sensibiliser 300 collégiens),

. mise en place de projets supports pour les étudiants de bac+2 à bac+5 (*workshop*, immersions, projets de fin d'études, ateliers-débats les faire travailler sur les questions du bois et des filières locales, lycées professionnels, BTS, écoles d'architecture et d'Ingénieurs),

. sensibilisation des entreprises partenaires de ces formations ;

- participer aux travaux de la Métropole dans l'élaboration de sa stratégie bâtiment durable et de sa mise en œuvre : diffusion d'informations sur l'utilisation du bois dans différentes politiques publiques et participation à des groupes de travail (référentiels, concertation).

Budget prévisionnel du programme d'actions 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	75 000	prestations de service et cotisations	40 000
achats, services extérieurs, impôts et taxes, dotations aux amortissements	75 000	Métropole	35 000
		Département du Rhône	75 000
<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>Total</b>	<b>150 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de Fibois 69 dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2023.

#### IV - Soutien à l'association Oïkos

##### 1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1694 du 17 octobre 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Oïkos.

Les actions menées par l'association Oïkos depuis 2020 ont permis d'accompagner plusieurs publics vers une éco-rénovation mobilisant les matériaux biosourcés, en mobilisant différents savoir-faire : formation, conseil technique, sensibilisation, accompagnement, mobilisation d'un réseau de professionnels, production d'outils, etc.

En 2022, les actions ont porté en priorité sur les réalisations suivantes :

- le renseignement, conseil et accompagnement des particuliers dans des projets individuels de construction et rénovation, avec du conseil à distance, des visites techniques à domicile et des temps collectifs pour accompagner des particuliers maîtres d'ouvrage dans leurs réflexions et projets. Un atelier particulier a été organisé sur les questions isolation avec des matériaux sains et naturels,

- l'accompagnement des professionnels, des conseillers France Rénov' et des copropriétés avec, en particulier, l'enrichissement du travail de recensement des professionnels de l'écorénovation et écoconstruction du territoire, des ateliers de sensibilisation dédiés aux conseillers France Rénov' et la mise à disposition collective d'outils de capitalisation et de partage d'expériences (Fiches REX, documents techniques, etc.),

- la contribution aux temps forts et aux démarches d'animation de la filière de l'écoconstruction, à travers la participation à des rencontres professionnelles, des interventions sur des événements de partenaires, notamment de l'emploi (Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi -MMI'e-, Pôle emploi) ou du monde de l'entreprise (chambre des métiers et de l'artisanat -CMA-, cluster Eco-bâtiment). L'association Oïkos a enfin contribué aux travaux engagés par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur la filière paille.

## **2° - Programme d'actions 2023 et plan prévisionnel de financement**

Pour 2023, l'association souhaite poursuivre ses actions historiques, et renforcer son rôle auprès de la filière pour amener un grand nombre d'acteurs de la construction et de la rénovation vers des pratiques plus respectueuses. L'association Oïkos portera, à ce titre, des actions de structuration des filières, notamment, dans le domaine de la construction paille.

Le plan d'actions 2023 est organisé autour des volets suivants :

### **a) - Actions dans le domaine de l'éco-rénovation**

- action 1 - information et conseils techniques aux particuliers (conseils à distance, visites techniques à domicile, etc.),
- action 2 - accompagnement des particuliers dans l'élaboration de leur projet de rénovation, par des temps d'échanges en présence de professionnels en activité, membre du réseau de formateurs,
- action 3 - ateliers de sensibilisation des particuliers sur les isolants sains et naturels pour sensibiliser les particuliers porteurs de projets en maison individuelle sur les matériaux existants et les solutions techniques pour une bonne isolation, le choix des bons matériaux, la mise en place du complexe isolant,
- action 4 - mobilisation, référencement de professionnels et accompagnement des professionnels de l'écoconstruction pour contribuer à l'essor d'un réseau de professionnels compétents sur les thèmes de l'écoconstruction,
- action 5 - sensibilisation des conseillers France Renov' sur des sujets spécifiques à la rénovation énergétique et biosourcée avec l'organisation d'un chantier autour de l'utilisation des matériaux biosourcés,
- action 6 - capitalisation et retours d'expériences : afin de mieux diffuser les bonnes pratiques autour de la rénovation du bâti ancien, par l'analyse du bâti, des matériaux et des gestes techniques.

### **b) - Actions pour la structuration de filières et réseaux professionnels**

- action 7 - sensibilisation aux métiers de l'écoconstruction : mettre en lien des acteurs de la formation et du marché de l'emploi sur les nouveaux métiers du bâtiment afin d'atténuer les pénuries de main d'œuvre et renforcer l'attractivité de ces métiers,
- action 8 - animation du réseau de professionnels de la construction biosourcée, géosourcée et réemploi, pour contribuer à la diffusion des actualités des filières auprès des professionnels,
- action 9 - appui au développement de filières locales : contribuer à la structuration des filières bio et géosourcées locales, et des solutions de réemploi des matériaux de déconstruction,
- action 10 - étude préliminaire pour le développement d'une formation longue et certifiante sur la mise en œuvre des isolants biosourcés,
- action 11 - participation au développement de formations sur chantier afin de développer et mettre en place des formations courtes, destinées aux professionnels de la construction et de la rénovation énergétique.

Budget prévisionnel du programme d'actions 2023

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	383 152	prestations	386 863

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	96 600
achats et prestations de service	260 835	Métropole - soutien Eco-rénovation et structuration filière	80 000
		Métropole (soutien spécifique plan accompagnement transition et résilience)	26 680
		Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)	54 444
autres charges	22 100	autre subvention	5 000
		adhésions et transfert de charges	16 500
<b>Total</b>	<b>666 087</b>	<b>Total</b>	<b>666 087</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Oïkos dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2023. Le soutien de la Métropole porte spécifiquement sur la réalisation des actions 2 à 10 du plan d'actions présenté. ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 35 000 € au profit de de Fibois 69,
- 80 000 € au profit de l'association Oïkos,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Fibois 69 et l'association Oïkos définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 115 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 :

- opération n° OP02O1576 pour 60 000 €,
- opération n° OP02O2864 pour 25 000 €,
- opération n° OP15O5027 pour 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304831-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------